

Questions orales

bles, recevra l'appui des hommes politiques et des parlementaires du Canada.

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, nous avons constamment des délégations dans diverses parties du monde qui parlent au nom du gouvernement et qui font connaître ses politiques. Si l'opposition désire appuyer le gouvernement dans cette entreprise, je pense que nous en serons très heureux, et peut-être pourra-t-elle profiter de la journée de l'opposition demain pour le faire.

M. Lundrigan: Monsieur l'Orateur . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. Nous manquons de temps. Le député a posé deux questions. S'il nous reste du temps, je lui rendrai la parole dans quelques instants. La présidence accorde la parole au député de Scarborough-Ouest.

* * *

LES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES

LE PROJET DE PORT POUR PÉTROLIERS GÉANTS À ISLE VERTE—LES ÉTUDES ÉCOLOGIQUES

M. John Harney (Scarborough-Ouest): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement. Étant donné l'inquiétude compréhensible dont le ministre a fait part au sujet des dangers que présentent pour l'environnement canadien la construction d'un port pour pétroliers géants à Eastport (Maine) et vu que le ministre des ressources naturelles du Québec a déclaré récemment que les études d'environnement relatives à la construction d'un port géant à Île-Verte au Québec n'avaient pas encore commencé, le ministre peut-il dire à la Chambre si son ministère a entrepris des études écologiques au sujet de la construction d'un port géant à Île-Verte au Québec?

L'hon. Jack Davis (ministre de l'Environnement): Monsieur l'Orateur, nous avons déjà terminé l'évaluation des effets sur l'environnement du projet de Lorneville au Nouveau-Brunswick et une enquête est en cours au sujet du projet de Canso. Nous nous faisons toujours un plaisir de collaborer avec les provinces dans l'exécution de ce genre d'évaluations.

LE PROJET DE PORT POUR PÉTROLIERS GÉANTS À ISLE-VERTE—L'APPROBATION DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

M. John Harney (Scarborough-Ouest): J'ai une question supplémentaire à poser, monsieur l'Orateur. Puis-je l'adresser au premier ministre?
[Français]

Est-ce que le très honorable premier ministre pourrait informer la Chambre de la réponse à la question que j'ai posée au premier ministre suppléant la semaine dernière, lui demandant quel ministère ou direction du gouvernement avait autorisé la province de Québec à participer au projet du «super-port» à Gros-Cacouna-Isle-Verte, étant donné que le ministre des Richesses naturelles du Québec avait admis plus tôt cette année que cette approbation avait été reçue du gouvernement fédéral?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Je vais volontiers m'enquérir de la réponse à cette question, monsieur le président. Je crois comprendre que le député l'aurait posée pendant que j'assistais à la conférence fédérale-provinciale la semaine dernière. Je m'excuse de n'a-

[M. Lundrigan.]

voir pas eu connaissance de cette question, et je verrai à ce qu'on y réponde le plus tôt possible.

* * *

LES AFFAIRES FÉDÉRALES-PROVINCIALES

L'INSUCCÈS DE LA RÉCENTE CONFÉRENCE DES PREMIERS MINISTRES—RÉTROCESSION AUX PROVINCES DE CERTAINS CHAMPS DE TAXATION

M. Léonel Beaudoin (Richmond): Monsieur le président, je désire poser une question au très honorable premier ministre.

Étant donné que la conférence des premiers ministres n'a pas été particulièrement fructueuse au point de vue des ententes mutuelles sur les champs de taxation, et pour mettre un terme à ces «processions» à Ottawa des premiers ministres provinciaux, le très honorable premier ministre pourrait-il dire s'il considère sérieusement la possibilité de déclarer terminées les hostilités de la seconde guerre mondiale, ce qui, en vertu du paragraphe (1) de l'article 23 du bill C-16, sanctionné le 13 mai 1942, rétrocéderait automatiquement aux provinces les champs de taxation condédés au gouvernement fédéral en 1942?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le président, sans entrer dans les détails de cette question, je voudrais dire au député que s'il étudie soigneusement les documents qui ont été soumis à la conférence, de même que les positions prises par le ministre des Finances et le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (MM. Turner et Lalonde), il constatera qu'effectivement la position du gouvernement était de remettre aux provinces le champ de fiscalité nécessaire pour financer les deux programmes dont nous discutons, soit ceux relatifs à la santé et à l'éducation postsecondaire.

Par conséquent, si le député étudie les documents, il verra que c'est là notre position, et je suis ravi qu'il appuie le gouvernement sur ce point.

* * *

LES TRANSPORTS AÉRIENS

LA SUPPRESSION DES SERVICES DE PRÉDÉDOUANEMENT—LE CONFORT DES VOYAGEURS ET LES INTÉRÊTS DES SOCIÉTÉS

[Traduction]

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au ministre des Transports si oui ou non le gouvernement va bientôt mettre fin au système actuellement en vigueur, en ce qui a trait aux passagers aériens en provenance de Toronto et de Montréal, qui ne peuvent procéder aux formalités de dédouanement avant le départ.

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, ceci fait partie des négociations qui ont lieu actuellement avec les États-Unis. Dès qu'elles seront terminées, je renseignerai avec plaisir le très honorable député.

M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, le ministre croit-il que les Canadiens doivent servir de pions dans la tentative du gouvernement canadien de forcer la main des États-Unis pour obtenir ce dont les Canadiens ont besoin? Ceux-ci n'ont-ils pas droit à plus d'égards?